



CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL **REMORQUE DECHETS VERTS**

Monsieur Christophe BILLEROT, Maire, agissant au nom de la commune
Adresse 11 Chemin des Grandes Vignes 79400 NANTEUIL
Propriétaire du matériel, ci-après désigné « le propriétaire », d'une part,

Et

M

Demeurant à TEL :

Emprunteur du matériel, ci-après désigné « preneur », d'autre part,

DESIGNATION :

Remorque pour dépôt de déchets verts uniquement et sur le territoire communal.

DUREE DE LA LOCATION :

La présente location est consentie pour une durée de
A compter du pour se terminer le

LOYER :

Le montant du loyer est de **15 Euros** par tour limité à 48 heures.
Le paiement s'effectuera auprès du Trésor Public, après réception d'un avis des sommes à payer.

CONDITIONS GENERALES :

Le preneur est responsable du matériel non déplaçable dès que celui-ci est déposé sur le site (lieu ne dérangeant ni le voisinage, ni la circulation) par un employé municipal.

Le preneur certifie connaître toutes les mises en garde de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat.

En aucun cas, le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage corporel ou matériel résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur.

Ce contrat est signé du propriétaire et du preneur qui s'engage mutuellement

Fait à Nanteuil, le

Le propriétaire

Le preneur